

Mairie de Bouloc-en Quercy

82110 - Tarn-et Garonne

05 63 94 67 97 mairie-bouloc@info82.com

CONSEIL MUNICIPAL du 10 Octobre 2019

PROCES VERBAL séance ordinaire

L'an deux mille dix-neuf et le 10 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de BOULOC-EN-QUERCY s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Présents (8) : Mesdames, Messieurs, Fabrice COMBATTELLI, Jean-Charles GARCIA, Xavier MONTAGNAC, Thierry VIEILLEVIGNE, Jean-François DELFOUR Anne-Katrin WACKER, Stéphan RADOMSKI, Marie-Isabelle VIDAL.

Date de Convocation : 07/10/2019

Absents/excusés (1) : M. Daniel BONNEMAISON

Procuration (1) : M. Daniel BONNEMAISON à Jean-François DELFOUR

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Le Conseil Municipal nomme pour secrétaire de séance M. Stephan Radomski à l'unanimité.

M. Le Maire donne la parole aux intervenants de la Société SUDGER pour le projet de ferme photovoltaïque sur la commune de Bouloc-en-Quercy :

Ce projet concerne trois propriétaires dont un de Bouloc-en-Quercy. Le but de la Société est de travailler avec le Conseil Municipal.

Le projet tient compte du territoire, de l'environnement, des servitudes voire de les améliorer (prairie, chasse, randonnées, cours d'eau, flore et faune).

D'un coût en investissement de 20 millions d'Euros, il est conçu pour une production de 31 mégawatts. Ceci représente 10 000 toitures d'étables et équivaut à la consommation de 9000 foyers.

Durée de vie des panneaux : 80 % de rendement au bout de 25 ans – peuvent aller de 40 à 60 ans. 30 % de fabrication chinoise et 70 % en Union Européenne.

Ce projet nécessite 2 à 3 ans d'études et d'observations jusqu'à la construction puis 3 à 6 mois pour l'édifier. Il permettra l'implantation de ruches et d'ovins.

Une mise au point doit être faite entre la municipalité et notre EPCI pour la répartition des subventions issues de la production d'électricité.

Un cahier des charges par domaine sera élaboré de concert – dans sa partie – avec le Conseil Municipal.

19h30 fin de l'intervention et départ de l'assistance.

A/ Registre des délibérations :

Mis à la disposition des conseillers pour examen, notifications éventuelles et signature.

B/ Ordre du jour :

Emprunt prêt relais - Réhabilitation de la grange

Les subventions n'étant pas toutes versées, il est demandé de souscrire un emprunt de 140 000 Euros sur 24 mois auprès du Crédit Agricole à un taux de 0,8%. L'amortissement peut être anticipé au fur-et-à-mesure de l'encaissement des subventions et ou du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la souscription à cet emprunt.

Questions diverses :

- 1) Cérémonie du 11 Novembre messe à 10h30 et cérémonie au Monument Aux Morts à 11h15
- 2) Ecole communale :
Le compte rendu « sécurité » de l'Académie est arrivé par e-mail. Revoir les sanitaires – les jeux ne sont pas homologués – la murette n'est pas assez haute – le portail doit fermer à clef et comporter un visiophone – les rideaux ne sont pas conformes – enlever la mezzanine.
L'appartement ne peut pas être loué sauf si la personne est enseignante.
Remboursement de 75% de la bonbonne de gaz à Mme Hattab.
- 3) Tarif de contrôle des fosses septiques : 67,10 Euros par visite – contrôle pour vente : 110 Euros – réalisation : 66 Euros – conception : 110 Euros.
- 4) Bardage des futurs appartements accolé à la salle associative : celui prévu est remplacé par un autre à la couleur identique avec un prix inchangé et aux mêmes garanties. Le premier fournisseur est en cessation de paiement.
- 5) Mur du cimetière : une petite portion de mur s'est effondrée.
- 6) Monsieur le Maire et S. Radomski ont reçu Mme Briant – géomètre-expert de Villeneuve-sur-Lot pour une prise de contact. Par e-mail elle a fourni plusieurs devis concernant l'élaboration de documents pour la municipalité ainsi que le tarif des frais de consultation. Ce message est consultable en mairie.
- 7) Régularisation des chemins privés-publics pour la DGF 2019 : les lettres vont être distribuées après approbation par Monsieur le Maire.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Le Maire,

Xavier MONTAGNAC